



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## cancer de la prostate

Question écrite n° 33731

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la récente étude relative au cancer. L'étude élaborée par l'Institut de veille sanitaire (Invs) et l'Institut national du cancer (Inca) vient de paraître, et souligne le fait que le cancer de la prostate reste le cancer le plus fréquent chez l'homme avec environ 56 800 nouveaux cas par an. Elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement pour prévenir ce risque.

### Texte de la réponse

Le cancer de la prostate se situe en France au premier rang des cancers avec plus de 71 000 nouveaux cas annuels en 2011 et au troisième rang des causes de décès par cancer chez l'homme avec près de 9 000 décès par an. L'âge médian au moment du diagnostic est de 74 ans. Le cancer de la prostate est un cancer de bon pronostic. La survie relative à cinq ans s'est améliorée de façon spectaculaire, passant de 70 % pour les cas diagnostiqués en 1990 à 90 % en 2002. Le dépistage du cancer de la prostate repose sur le toucher rectal et un test de dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA). La mise en place d'un dépistage systématique du cancer de la prostate n'est actuellement pas recommandée par la haute autorité de santé (HAS) et aucun pays n'a instauré un tel programme. La question du diagnostic des cancers latents reste posée et justifie donc de poursuivre la réflexion sur la stratégie de dépistage et de traitement. En l'état actuel des connaissances, il existe de réelles difficultés à définir et à repérer des populations masculines à plus haut risque de développer un cancer de la prostate et à établir des niveaux de risque. Certains facteurs de risque génétiques et environnementaux de survenue de cancer de la prostate sont identifiés et plus ou moins précisément établis dans la littérature tels que des antécédents familiaux, des facteurs ethniques ou une exposition à certains agents chimiques. Dans ce contexte, la HAS insiste sur l'importance de l'information à apporter aux hommes envisageant la réalisation d'un dépistage individuel du cancer de la prostate afin que chaque homme puisse choisir de se faire dépister ou non en toute connaissance de cause. Elle rappelle l'existence d'un guide d'information publié par l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé en 2004, dont la mise à jour fait l'objet actuellement d'un travail sous la coordination de l'institut national du cancer (INCA) en association avec la HAS. Il s'agit par ailleurs d'assurer la diffusion, par les prescripteurs, d'une information claire sur les bénéfices/risques du dépistage. Dans cet objectif, l'INCA a mis en place trois groupes de travail qui rendront leurs conclusions fin 2013 et des recommandations seront émises dans le cadre du plan cancer 2014-2018 annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2012.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33731

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé  
**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [23 juillet 2013](#), page 7624

**Réponse publiée au JO le** : [17 décembre 2013](#), page 13149